

SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.

Plaintes et griefs des délinquants dans le système correctionnel fédéral canadien

Diminution du nombre de plaintes et de griefs des délinquants reçus pour l'ensemble des paliers et des priorités dans le système correctionnel fédéral.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Comme l'indique la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, les délinquants disposent d'un moyen pour régler des problèmes personnels grâce à un processus de recours des délinquants. L'*Audit des recours des délinquants* (mars 2018) du Secteur de la vérification interne du Service correctionnel du Canada (SCC) a révélé qu'aucun plan à l'échelle du Service n'était en place pour améliorer les capacités de règlement des plaintes et griefs au plus bas palier possible du processus, c'est-à-dire à la première ligne des services correctionnels. Bien que l'audit ait révélé qu'il existe des mécanismes pour faire le suivi et planifier la réduction de l'arriéré considérable des griefs au palier national, la production continue de rapports sur le rendement du processus de recours était toujours nécessaire.

Ce que nous avons fait

Les délinquants présentent des plaintes et des griefs pour diverses raisons, notamment la discrimination, le recours à la force, le rendement du personnel et les services d'alimentation. Pour les exercices 2014-2015 à 2018-2019, des données (plaintes et griefs reçus) ont été extraites du Système intégré de rapports – modernisé (SIR-M) dans les trois paliers internes du processus de recours des délinquants (plainte, établissement, palier final) et selon les statuts de priorité (prioritaire ou non prioritaire).

Ce que nous avons constaté

Comme l'indique le tableau qui suit, le nombre de plaintes et griefs reçus par le SCC a atteint un sommet à 32 496 en 2014-2015. Ce nombre a chuté à 21 173 en 2018-2019, ce qui représente une baisse marquée de 11 323 plaintes et griefs (35 %) au cours des cinq dernières années. Par ailleurs, le nombre de plaintes de délinquants a aussi chuté, passant de 18 688 en 2014-2015 à 14 724 en 2018-2019; le nombre de griefs déposés au palier de l'établissement est passé de 4 211 en 2014-2015 à 3 296 en 2018-2019 et celui au palier final est passé de 9 597 en 2014-2015 à 3 153 en 2018-2019. Il semble que depuis 2014-2015, la charge de travail active relativement aux plaintes (-1 964) et aux griefs au palier de l'établissement (-915) et au palier final (-6 084) a diminué de 21 %, 22 % et 63 %, respectivement.

En ce qui concerne le statut de priorité des plaintes et des griefs, ceux dont le statut est prioritaire sont en baisse de 13 % [de 3 778 en 2014-2015 à 3 275 en 2018-2019] et ceux dont le statut est non prioritaire de 35 % [de 27 718 en 2014-2015 à 17 898 en 2018-2019].

Plaintes et griefs des délinquants reçus par exercice, palier et priorité					
Exercice	Palier	Prioritaire	Non prioritaire	Nombre reçu	Total
2014-2015	Plainte	1 161	17 527	18 688	32 496
	Établissement	1 336	2 875	4 211	
	National	1 281	8 316	9 597	
2015-2016	Plainte	1 029	14 833	15 862	24 770
	Établissement	1 538	2 347	3 885	
	National	1 821	3 202	5 023	
2016-2017	Plainte	977	14 122	15 099	22 695
	Établissement	1 195	2 387	3 582	
	National	1 317	2 697	4 014	
2017-2018	Plainte	1 046	13 999	15 045	22 046
	Établissement	1 195	2 066	3 261	
	National	1 165	2 575	3 740	
2018-2019	Plainte	1 071	13 653	14 724	21 173
	Établissement	1 190	2 106	3 296	
	National	1 014	2 139	3 153	

Ce que cela signifie

Le nombre de plaintes et de griefs des délinquants reçus pour l'ensemble des paliers devrait continuer de diminuer¹. Cette tendance à la baisse reflète les efforts concertés du SCC visant à renforcer les initiatives de règlement informel au plus bas palier possible. De plus, les rapports automatisés provenant des modules *Griefs* et *Analyse des tendances et du rendement* du SIR-M pour l'ensemble des unités opérationnelles semblent produire des résultats positifs en ce qui concerne les recours des délinquants.

¹ Motiuk, L. et Arnet-Zargarian, A. (2018). *Le règlement des griefs des délinquants au sein du système correctionnel fédéral*. Recherche en bref, 18-13, Service correctionnel du Canada.

Pour de plus amples renseignements

Vous pouvez joindre la [Direction de la recherche](#) par courriel ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et sommaires de recherche.

Préparé par : Larry Motiuk et Andre Arnet-Zargarian

